

Carnet de notes



Mamoudzou ■

MAYOTTE
(France)



Audiences à...

Mayotte

Du 31 Mai au 7 Juin 2018





Du 31 Mai au 7 Juin 2018, Bruno Cossin, délégué national UNSA Police pour le pôle Province et Outre-mer, s'est rendu dans le département de Mayotte.

Accompagné du secrétaire départemental Oili Attoumani Radjali, de son adjointe Blandine Rostang, et de l'ensemble du bureau départemental, la délégation s'est déplacée sur l'ensemble des sites, à la rencontre des collègues des commissariats de Mamoudzou ainsi que de la PAF.

Une rencontre a également été organisée avec les collègues « nuiteux » de la Sécurité Publique et de la PAF.

Plusieurs journées de formation syndicale ont aussi été dispensées.
Ont notamment été abordés les thèmes suivants :

- L'ASA ;
- Le protocole 2016 ;
- Les élections professionnelles 2018 ;
- L'actualité syndicale ;
- L'APORTT ;
- Questions diverses.

Durant le séjour plusieurs audiences se sont tenues auprès des autorités du département.

UNSA Police, autonome & indépendant !

A la direction départementale de la Sécurité Publique



Lors d'une audience avec Monsieur Philippe Jos, directeur départemental de la Sécurité Publique, plusieurs thèmes ont été abordés

La création de la CDI

Pour l'UNSA Police, rappelons-le, initiateur de la création de cette compagnie, il ne doit pas s'agir d'un simple changement d'appellation de la BOPS actuelle, mais d'une véritable création de CDI avec les moyens et les effectifs qui vont avec.

Monsieur le DDSP nous a fait part de sa volonté de créer cette CDI avec les moyens et les effectifs adéquats. Il espère obtenir le renfort suffisant lors du mouvement général. Il nous a fait savoir qu'il avait fait une demande pour un voire deux officiers auprès de la DCSP dans le but de les affecter à la future CDI. Le matériel a également été commandé et est en attente de livraison.



L'UNSA Police se réjouit de la prise en compte par la DDSP de l'absolue nécessité de la création rapide de la CDI et restera vigilant quant aux conditions de création de cette compagnie tant attendue à Mayotte.

La situation de la brigade canine

L'UNSA Police souligne les difficultés rencontrées par cette brigade depuis la mort d'un des deux chiens. L'UNSA Police informe le DDSP qu'un chien est actuellement disponible à Cannes-Ecluse et qu'un fonctionnaire de la brigade canine est volontaire pour s'y rendre afin de faire le stage de familiarisation.

L'UNSA Police propose également qu'un moniteur canin et un homme d'attaque du CNFUC valide la familiarisation des effectifs actuels avec le chien « Matrix », actuellement à Mayotte.

Monsieur le DDSP n'avait pas connaissance de la disponibilité d'un chien et s'est proposé de prendre contact avec la DCSP. Très à l'écoute de nos arguments, Monsieur Jos a reconnu la nécessité de tout faire pour que la brigade canine puisse enfin travailler dans de bonnes conditions.

Nous avons proposé à Monsieur Jos une nouvelle plage horaire de travail pour la brigade canine.

Monsieur le DDSP n'y voit aucun inconvénient et s'engage à étudier la faisabilité.

L'UNSA Police s'interroge quant au véhicule Ford Ranger acheté pour la brigade canine.

Le DDSP nous informe être en attente du véhicule adapté aux unités cynophiles qui est commandé.



Pour l'UNSA POLICE il est primordial qu'un second chien arrive rapidement sur le département de Mayotte et prend bonne note de la volonté du DDSP d'avancer sur ce dossier.

UNSA Police, autonome & indépendant !

A la direction départementale de la police aux frontières



La délégation UNSA Police a été reçue par Monsieur Jean-Marie Cavier, directeur départemental de la police aux frontières de Mayotte.

Durant cette audience, a notamment été abordée :

Immigration clandestine

La problématique du refus par les autorités comoriennes de réadmettre leurs ressortissants en situation irrégulière à Mayotte. Pour l'UNSA Police, cette situation purement politique n'entraîne que démotivation et questionnement des collègues de la PAF. De plus, la situation aggrave la situation au CRA, dont les retenus deviennent de plus en plus violents, du fait qu'ils restent plus longtemps en rétention administrative.

Monsieur le directeur partage notre avis, mais reste impuissant face à la situation politique. Il espère tout comme nous que cette situation change rapidement et espère un retour à la normale.

UNSA Police, autonome & indépendant !

Compensations horaires

Durant le conflit de début d'année, les effectifs de police ont été confrontés à des situations les empêchant de venir au travail pour certains et impossibilité de rentrer à leur domicile pour d'autres. Nous avons demandé à Monsieur le directeur où en étaient les compensations horaires pour les collègues de la PAF

Monsieur le directeur nous informe que pour le moment rien n'est tranché et qu'une réflexion est en cours afin que il y ait le plus d'équité possible entre les fonctionnaires de police.



L'UNSA Police restera vigilant, afin que le sacrifice fait par les fonctionnaires de la PAF soit récompensé à sa juste valeur.

OPJ

Plusieurs collègues OPJ ne sont toujours pas habilités sur Mayotte alors qu'ils exercent dans des unités judiciaires (BMR, etc...) Cette situation ne peut durer et nous demandons à Monsieur le directeur de faire le nécessaire, afin que les collègues puissent acter à la hauteur de leur compétence judiciaire.

Monsieur le directeur prend bonne note de notre demande et s'engage à faire le nécessaire auprès du procureur général pour habilitation des fonctionnaires dans cette situation.



L'UNSA Police reste vigilant, pour que nos collègues puissent remplir pleinement leur mission mais aussi pour que leur prime OPJ leur soit versée très rapidement.

La création de la CDI

Auprès de Monsieur Étienne Guillet, sous-préfet, directeur de cabinet du Préfet de Mayotte.

Concernant la CDI, nous avons rappelé que ce dossier a été depuis plusieurs mois maintenant porté par notre organisation syndicale, aussi bien au niveau local qu'au niveau national. Des audiences se sont tenues auprès de la DGPN, de la DCSP, mais également auprès du ministère de l'Outre-mer. Pour l'UNSA Police, il ne serait question d'une création de CDI au rabais et encore moins d'un changement de nom d'un service déjà existant. Nous demandons à ce que les effectifs arrivant à Mayotte soient prioritairement destinés à renforcer cette nouvelle unité

Pour Monsieur le sous-préfet, la création de la CDI est une volonté ministérielle et, pour lui, il ne pourrait être fait autrement que de la créer avec les moyens et les effectifs adéquats. Monsieur le sous-préfet nous assure que la compagnie départementale d'intervention de Mayotte va bel et bien être créée.



L'UNSA Police est réjoui de cette position et se félicite de la volonté des plus hautes autorités locales de l'aboutissement de ce dossier, porté par notre organisation syndicale.

La situation de la brigade canine

L'UNSA Police alerte monsieur le directeur de cabinet de la situation de la brigade canine de Mayotte qui, depuis la mort d'un des deux chiens est plus que problématique. Nous demandons l'arrivée rapide d'un second chien, en attente d'un troisième qui devrait arriver après la formation de deux collègues à Cannes-Ecluses, qui devrait débiter dès le mois de septembre.

Monsieur le directeur de cabinet nous fait remarquer dans un premier temps du manque de transparence quant aux circonstances de l'évasion du chien décédé. D'après les informations qui lui ont été fournies, la DDSP n'aurait pas été avisée immédiatement de cette évasion. Pour ces raisons, Monsieur le directeur de cabinet s'interroge sur la venue d'un second chien. D'après lui, la DGPN ne serait pas dans une optique de renvoyer un chien.



L'UNSA Police ne comprend pas cette réponse et ne peut l'accepter. Notre délégué à la brigade canine informe monsieur Guillet que la hiérarchie, ainsi que l'état major de la DDSP, a été avisée immédiatement

UNSA Police, autonome & indépendant !

Droit à l'avancement

de l'évasion du chien. Nous nous interrogeons sur la fiabilité des informations fournies à la préfecture.

De nombreux collègues qui avaient été recrutés dans la police territoriale de Mayotte ont été intégrés dans la police nationale en 2004, conformément au décret 2004-770 du 29 Juillet 2004 fixant les modalités d'intégration dans le corps actifs de la police nationale les agents de la collectivité départementale de Mayotte. Cependant, des anomalies, essentiellement sur l'ancienneté administrative dans la police nationale, empêchent certains d'entre eux de faire valoir leur droit à l'avancement, en ne pouvant passer la RAEP Major. L'ancienneté dans la police territoriale n'ayant pas été prise en compte dans le logiciel « dialogue ». Nous demandons à monsieur le sous-préfet de faire le nécessaire afin que les dossiers des collègues concernés soient mis à jour.

Monsieur le sous-préfet fera le nécessaire afin de faire vérifier les dossiers des policiers concernés.



L'UNSA Police veillera à ce que tous les fonctionnaires de police soient rétablis dans les plus brefs délais dans leurs droits.

« Nous avons rencontré, lors de notre passage à Mayotte, une équipe départementale motivée, proche des collègues et présente sur l'ensemble des services de police.. Les différentes revendications locales doivent aboutir et le bureau départemental de Mayotte peut compter sur le bureau national pour les soutenir dans leurs démarches légitimes. »

Bruno Cossin
Délégué national Province & Outre-mer

UNSA Police, autonome & indépendant !